

**Commune de Saint-Maurice-de-Beynost**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-06/03

Séance du 25 juin 2026*Date de la convocation :***19 juin 2026***Affichage de la convocation :***19 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, vingt-cinq juin, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER, Géraldine CHAMBEFORT, Christian JUFFET, Michèle ALVES, Robert HERPOYAN, Daddy ANDRIAMBOLOLONA, Olivier TRAGLIA, Sandra DULIEU, Nadia BAHARIAN, Léo LOISEL, Emeline GENELOT, Nikita FERRACHAT.

Nombre de conseillers :

en exercice :	27
présents :	18
procurations :	6
absents :	3
votants :	24

EXCUSES : Yvan HERZIG, (Procuration à C. CHARTON), Alain VIEUX, (Procuration à D. MONCHANIN), Muriel BRUGNOT (Procuration à L. EXTIER), Jean-Yves PERRIER (Procuration à N. BAHARIAN), Pierre PETIT (Procuration à N. BOURGEOIS), Ouafae ALAMI (Procuration à P. GOUBET).

ABSENTS : Martine TERRIER, Maryse BOULANGER, Romain ARMELLIÉ.

Mme Sandra DULIEU a été élue secrétaire de séance.

**COMITÉ CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES (CCCSPV) -
DÉSIGNATION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal en date du 21 mars 2026, il convient de renouveler les représentants de la commune au sein du CCCSPV dans la limite du nombre de représentants de chacun des grades des sapeurs-pompiers volontaires composant le corps communal.

Le Maire et le Chef de corps du SLIS sont membres de droit.

VU l'arrêté ministériel du 15 juillet 2022 portant organisation des Comités Consultatifs Communaux des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV) ;

CONSIDERANT le nombre de grade distinct au sein du SLIS de Saint-Maurice de Beynost

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants représentant la commune au sein du CCCSPV

PROCLAME élus les membres suivants représentant la collectivité :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Daddy AMDRIAMBOLOLONA	Martine TERRIER
Claude CHARTON	Michèle ALVES
Pierre PETIT	Robert HERPOYAN

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire
Pierre GOUBEZ

